



Procès-verbal du conseil scientifique du 19 juin 2014

Le conseil s'est réuni le jeudi 19 juin 2014 à 9h30 à l'École française de Rome.

Membres présents ou représentés (16)

- M. Jacques DALARUN, membre de l'Institut, directeur de recherche à l'Institut de recherche et d'histoire des textes, président du conseil scientifique ;
- M. Philippe BOUTRY, président de l'Université Paris I-Panthéon-Sorbonne (pouvoir à Mme Anna Maria RAO) ;
- Mme Annie COISY, représentant élu des enseignants chercheurs (y compris les membres) et assimilés ;
- M. Xavier DARCOS, secrétaire perpétuel de l'ASMP, représenté par M. Georges-Henri SOUTOU, membre de l'Institut (pouvoir à M. Yves-Marie BERCÉ) ;
- M. Roger GENET, directeur général pour la recherche et l'innovation au MESR (représenté par M. Jacques DUBUCS) ;
- M. Andrea GIARDINA, Istituto Italiano per la Storia Antica ;
- M. Stéphane GIOANNI, directeur des études de l'EFR élu par ses pairs ;
- Mme Anne GRILLO, directrice des politiques de mobilité et d'attractivité au Ministère des affaires étrangères et européennes (représentée par M. Denis MOURA) ;
- Mme Élisabeth NICOUD, représentante élue des membres de l'EFR ;
- Mme Claude POUZADOUX, représentante du CNRS ;
- Mme Anna Maria RAO, professeur d'histoire moderne à l'Université de Naples Federico II ;
- Mme Dominique RIGAUX, professeur à l'Université Pierre Mendès-France (Grenoble) ;
- Mme Agnès ROUVERET, professeur d'archéologie et d'histoire de l'art à l'Université Paris-Ouest-Nanterre-La-Défense ;
- M. André VAUCHEZ, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
- Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'EFR ;
- M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (représenté par M. Yves-Marie BERCÉ).

Assistaient également à la séance

- M. Stéphane BOURDIN, directeur des études à l'EFR ;
- M. Richard FIGUIER, responsable des publications de l'EFR ;
- Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
- M. François GASNAULT, conservateur général du patrimoine ;
- M. Laurent RÉGNIER, chef du département de l'architecture et de la qualité des formations de niveau master et doctorat, représentant la DGESIP.

Membres absents excusés (2)

- M. Alain DEWERPE, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales ;
- M. Jean-Louis FERRARY, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (AIBL), président du conseil d'administration.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2014
2. Informations de la directrice
3. Recrutement d'un directeur des études pour l'Antiquité
4. Politique documentaire
5. Synthèse du rapport sur le devenir des membres (1974-2004)
6. Examen des manuscrits présentés pour publication
7. Mémoires des membres : désignation des rapporteurs
8. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration
9. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2014

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Informations de la directrice

- La directrice porte à la connaissance de l'assemblée les résultats de la campagne de recrutement des membres quittant l'EFR au 31 août 2014 :

Section Antiquité

- Thibaud Lanfranchi a obtenu un poste de maître de conférences à l'université de Toulouse-Le Mirail ;
- Alexandre Vincent a obtenu un poste de maître de conférences à l'université de Poitiers ;
- Emmanuel Botte, sorti en 2013 comme ATER au Collège de France, a obtenu un poste de chargé de recherche au CNRS.

Section Moyen Âge

- Jean-Baptiste Delzant a obtenu un poste de maître de conférences à l'université d'Aix-Marseille ;
- Sylvie Duval a obtenu le poste de chargée de recherche CNRS mis à la disposition de l'EFR. Elle passera donc un an de plus en Italie ;
- Clémence Revest, qui était placée en 2013-2014 sur ce même poste de CR CNRS mis à la disposition de l'EFR, a obtenu un poste de chargée de recherche au CNRS ;
- Morana Čaušević-Bully, qui termine sa première année comme membre de l'EFR, a obtenu un poste de maître de conférences à l'université de Franche-Comté. Le profil du poste, auquel elle correspondait bien, l'avait incitée à se présenter sur ce poste en particulier alors qu'elle avait obtenu son renouvellement pour une seconde année à l'EFR. En conséquence, le premier classé sur la liste complémentaire, Laurent Hablot, maître de conférences en histoire médiévale à l'université de Poitiers, est nommé membre de l'EFR.

Section Époques moderne et contemporaine

- Guillaume Calafat a obtenu un poste de maître de conférences à l'université de Paris 1 ;
- Benoît Schmitz est en attente d'une nomination sur poste d'ATER (*ndlr : il a été nommé sur un poste d'ATER à l'ENS en juillet*). Le profil recherche de B. Schmitz correspondait mal aux postes publiés en 2014, mais la directrice est confiante, connaissant ses qualités scientifiques et humaines, en ses capacités à trouver un poste de titulaire dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, deux membres sortis depuis deux ans ont obtenu un poste de maître de conférences :

- Simon Sarlin, actuellement PRAG à l'université d'Aix-Marseille, a obtenu un poste de maître de conférences à l'université de Paris-Ouest-Nanterre ;
- Johan Petitjean, qui terminait un contrat postdoctoral à l'université de Paris 1, dans le cadre de l'ERC Configmed, a obtenu un poste de maître de conférences à l'université de Poitiers.

Le président du conseil scientifique adresse ses félicitations à l'EFR. Le passage par l'École française de Rome, pour les meilleurs, reste décisif dans une carrière d'enseignant-chercheur et de chercheur.

- La directrice informe par ailleurs le conseil de l'acquisition récente de matériel de visioconférence, à une double fin : organiser des réunions plus fréquentes avec les autres EFE, et, de manière plus générale avec les partenaires internationaux de l'EFR sans impliquer de déplacements (ce dispositif pourrait concerner tous les services : direction, bibliothèque, services administratifs...) et proposer une retransmission à distance lors de manifestations scientifiques pour les personnes qui ne pourraient y participer (par exemple la retransmission de la partie théorique d'un atelier doctoral).

Le président du conseil scientifique se félicite de cet achat : il s'agit là d'une excellente initiative.

- Enfin, la directrice souhaite poser une question au représentant du MESR. En raison des modifications en cours en ce qui concerne les attributions du conseil scientifique (le conseil scientifique sera désormais amené à se prononcer sur la répartition des crédits dédiés à la recherche), faut-il dissocier les réunions des conseils d'administration et scientifique qui se tenaient jusqu'à présent le même jour, pour permettre aux membres du conseil d'administration d'être informés en amont de l'avis du conseil scientifique ?

Laurent Régnier répond que l'avis du CS est consultatif. Il s'engage à poser la question au service juridique. Il faut mesurer le risque juridique par rapport aux coûts induits par la multiplication des déplacements. Il est minime.

Le président du conseil scientifique appuie l'avis du représentant du ministère en précisant que l'avis du CS peut être transmis au CA du matin à l'après-midi, puisque toutes les questions à examiner ne font pas systématiquement l'objet d'une information écrite préalable

La directrice de l'EFR conclut ce point à l'ordre du jour par un remerciement aux membres du conseil dans sa composition actuelle, la présente séance étant la dernière avant renouvellement des membres. Elle est bien consciente de la charge de travail qui a été demandée aux membres (rapports sur les publications, sur certains programmes scientifiques de l'EFR, etc.). Elle adresse un remerciement particulier au président du conseil scientifique, qui a su faire de cette assemblée une véritable instance de réflexion sur la politique scientifique de l'EFR.

Le président du conseil scientifique remercie à son tour l'EFR et en particulier la directrice : durant ces séances ont été abordés des problèmes importants, mais toujours sans conflit. Les débats ont été riches et fructueux, dans un esprit de grande franchise.

3. Recrutement d'un directeur des études pour l'Antiquité

Le président du conseil scientifique demande à Stéphane Bourdin, actuel titulaire du poste depuis le 1er septembre 2011 dont le mandat arrive à expiration au 31 août 2014, de quitter momentanément l'assemblée.

Outre la candidature de Stéphane Bourdin pour un second et dernier mandat, la directrice présente les deux autres dossiers de candidatures sur ce poste reçus dans les délais : celui de Jean-Bosco Edzang, docteur en philosophie, et d'Yves Laberge, professeur à temps partiel au Canada et titulaire d'un double doctorat.

Ces deux dossiers sont écartés, le premier, en raison du manque d'informations requises, le second, parce que le profil du candidat n'est pas adapté aux critères requis pour occuper un poste de directeur des études pour l'Antiquité.

La candidature de Stéphane Bourdin pour un renouvellement de mandat, est ensuite examinée à la lumière de son activité et de son implication dans l'institution depuis trois ans. Stéphane Bourdin, maître de conférences à l'université de Picardie-Jules Verne, s'est démontré un remarquable directeur des études : l'activité de la section a augmenté et s'est diversifiée, avec un mouvement d'ouverture vers la protohistoire et la préhistoire. Le directeur des études a su faire dialoguer la section avec les sciences sociales et expérimentales à l'occasion de projets ayant un volet archéologique. Il a aussi su rechercher des financements pour les activités relevant de sa section.

En matière de gestion de personnel, depuis le 1^{er} janvier 2014, S. Bourdin s'est vu confier la gestion des trois personnels du service archéologique suite au départ du chef de ce service, l'architecte Jean-François Bernard, qui n'a pas été pour l'instant remplacé. En matière d'encadrement, il gère et conseille, comme ses collègues des deux autres sections, les boursiers, les membres et les chercheurs résidents.

Il a été à l'initiative de la création de la page Facebook de l'institution. En matière de publication et depuis l'instauration de fiches de recevabilité éditoriale, il a resserré les rapports de travail avec les auteurs et prend une part active aux publications numériques.

Avec humour et clairvoyance, Stéphane Bourdin sait parfaitement piloter la section Antiquité, ses qualités humaines et scientifiques ne sont plus à démontrer. Pour toutes ces raisons, la directrice recommande au conseil scientifique le renouvellement de S. Bourdin sur le poste de directeur des études pour l'Antiquité.

Le président du conseil scientifique appuie les propos de la directrice en précisant que, outre la bonne image qu'il donne de l'institution, S. Bourdin a une grande culture et une capacité de réaction qui font son admiration.

Le conseil vote à l'unanimité pour le renouvellement de Stéphane Bourdin sur le poste de directeur des études pour l'Antiquité.

4. Politique documentaire

Le président du conseil scientifique, pour expliquer ce point à l'ordre du jour, indique que, dans une optique scientifique et avant que le mandat de l'actuel conseil ne prenne fin, une mise à jour sur la bibliothèque et la politique documentaire est apparue nécessaire.

La responsable de la bibliothèque présente un document PowerPoint. La politique documentaire s'inscrit dans les missions fondamentales de l'École. Cette mission, émanant du décret régissant les EFE, est réitérée dans le contrat d'établissement.

Les problèmes qui se sont fait jour sont les suivants : nécessité, désormais pressante, de procéder à un récolement, le dernier datant de 1994 ; nécessité tout aussi prioritaire d'établir un plan de conservation/stockage des fonds. Elles sont partie intégrantes de la lettre de mission de la responsable de la bibliothèque pour la durée de son mandat.

Cette dernière met en lumière la démarche qui a été la sienne. Tout d'abord, un diagnostic a été établi. Ce diagnostic a concerné les années 2011 (de septembre à décembre) et 2012.

Il a fait apparaître les points forts de la bibliothèque de l'EFR : richesse de la collection, libre accès, dispositif antivols déjà en place, existence d'un catalogue commun EFR/CJB/Villa Médicis et participation au SUDOC (le catalogue collectif national). Les points faibles sont en revanche les suivants : catalogue incomplet, pas de récolement depuis 1994, manque de place, risques sanitaires, problèmes de sécurité, lacunes du service public (en cas d'évacuation incendie ou pour assurer une amplitude-horaire plus grande), manque de personnel qualifié, de sens du travail en équipe et de conscience des enjeux du service public.

Pour remédier à ces problèmes, plusieurs actions ont été mises en place : travail sur l'accueil des lecteurs (par l'élaboration de documents d'orientation par exemple), analyse de la fréquentation de la bibliothèque (répartition entre doctorants et chercheurs confirmés)...

La fréquentation annuelle est d'environ 21 000 personnes, avec une moyenne de 75 personnes par jour. On constate une baisse de la fréquentation depuis janvier 2014, après une forte augmentation à l'automne 2013. Sur la journée, on observe une forte présence des lecteurs entre 19h00 et 21h00 et à l'heure de midi aussi.

Les cartes des lecteurs sont devenues payantes depuis février 2013 (au prix de 25 euros/an). Elles ont généré 20 000 euros de recettes sur 2013. Aucun lecteur ne s'est manifesté pour protester contre cette mesure.

Les détenteurs de la carte verte ont désormais le même accès en semaine que les détenteurs de la carte orange, à savoir de 9 heures à 21 heures, le samedi et le mois d'août restant l'exclusivité des détenteurs de carte orange.

La responsable de la bibliothèque se félicite des horaires, plus amples que dans certaines autres bibliothèques romaines.

Un autre axe d'action a été, en 2011/2012, la sensibilisation du personnel à la notion de service public. Enfin, il a aussi été nécessaire de continuer à compléter le catalogue dans le SUDOC. Par ailleurs, la numérisation du corpus des inscriptions latines a été achevée.

Concernant les collections, les acquisitions ont continué de progresser, dans la proportion de 60% d'ouvrages pour 40% de périodiques.

En 2012/2013 ont été lancées plusieurs opérations :

- à destination des lecteurs : enquête de satisfaction auprès des boursiers, extension des horaires du service des inscriptions, mise au point du règlement intérieur de la bibliothèque, test de l'implantation d'un service de renseignement bibliographique en salle (par le déplacement du poste d'accueil et d'inscription à un endroit plus approprié). Un module informatisé de gestion des lecteurs et de circulation des documents a été installé, un cahier des charges pour le changement du système de contrôle d'accès est rédigé, des visites de la bibliothèque pour le grand public ont lieu une fois par semaine.

- fonds documentaire : des stagiaires ont analysé le fonds cartographique et le fonds Volterra, et commencé à traiter le fonds Nicolet. Le projet ACNP (catalogue collectif italien des périodiques) s'est concrétisé par la mise à jour de 25% de nos états de collections.

Pour les acquisitions, une veille éditoriale a été instaurée et un comité consultatif (associant des bibliothécaires et des personnels scientifiques de l'Ecole) a été mis en place.

La responsable de la bibliothèque pointe le problème posé par l'acquisition des livres de F. Serra, du fait de leur coût. Le problème est actuellement affronté en commun par les bibliothèques de l'Unione des instituts d'histoire, d'histoire de l'art et d'archéologie présents à Rome

Pour la conservation des documents, un scanner adapté à la numérisation des ouvrages reliés a été testé à la satisfaction de tous, des devis sont en cours pour le projet d'équipement RFID qui permettra l'inventaire de collections puis l'analyse de leur utilisation. Un plan d'urgence pour les collections les plus précieuses est en cours de rédaction.

- Ressources humaines : des entretiens professionnels ont été conduits avec le personnel local et un organigramme mis en place. Des contractuels-étudiants ont été recrutés (dans le cadre du dispositif du MESR) pour permettre une aide aux permanences les samedis et en soirée.

La responsable de la bibliothèque fait ensuite part des projets pour 2014/2015 : supprimer la distinction cartes oranges/cartes vertes : ce projet passe par une augmentation des ressources humaines disponibles à la bibliothèque pour assurer une plus grande amplitude d'horaires.

Par ailleurs, elle souhaite engager une réflexion sur les collections (quel degré de spécialisation scientifique l'EFR souhaite-t-elle atteindre ?) et sur les enjeux des ressources électroniques : miser sur ces formats permettrait à la bibliothèque, qui manque d'espace, de « respirer », par un allègement des collections papier.

Enfin, elle fait part de son avis sur la résolution d'un certain nombre de problèmes : celle-ci passe essentiellement par une mutualisation avec les bibliothèques des instituts de recherche étrangers basés à Rome, qui rencontrent les mêmes difficultés et dont les publics ont des besoins largement comparables à celui de l'EFR.

Le président du conseil scientifique remercie la responsable de la bibliothèque de la richesse de l'exposé et la félicite pour l'activité menée sur ces trois années.

Dominique Rigaux fait part d'un nouveau projet intitulé « Collex » auquel participent à ce jour les universités de Grenoble, Bologne, Padoue et La Sapienza (Rome). L'EFR est invitée à s'associer à ce projet. Le projet prendra la forme d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) et débutera en janvier 2015.

Sur la question posée à propos des délais pour résoudre les problèmes de place, et dans le cadre du projet ACNP, la responsable de la bibliothèque indique que dès l'an prochain il faudra déplacer certains ouvrages. Des devis ont déjà été demandés pour stocker les collections à l'extérieur. Dans ce cas, il y aura une refonte des versions papier, détenues par l'une ou l'autre des bibliothèques appartenant à l'Unione.

Jacques Dubucs rappelle l'existence de la base Hal et encourage la direction de l'EFR à mettre en valeur les travaux en cours.

Actuellement, l'autorisation d'un membre est demandée pour insérer son mémoire dans le SUDOC.

Le président du conseil scientifique, du fait que ces mémoires sont financés sur des deniers publics, estime qu'ils devraient systématiquement être à disposition dans le SUDOC.

La directrice de l'EFR s'engagera désormais à mettre dans le SUDOC les mémoires des membres. Toutefois, YM Bercé met en lumière le problème de la propriété intellectuelle : l'autorisation devra être demandée.

Jacques Dubucs indique que l'Etat fait des efforts au plan européen sur la mise en valeur des humanités. Il serait de bon augure que l'EFR se situe dans le paysage européen.

Le président du conseil scientifique, en guise de conclusion, propose d'insérer le document en annexe du procès-verbal. Pour les chercheurs italiens, il est nécessaire de maintenir l'histoire française dans les acquisitions. L'EFR ne doit pas totalement être « romanisée » car elle ne doit pas perdre de vue ses liens avec les universités françaises.

5. Synthèse du rapport sur le devenir des membres (1974-2004)

La synthèse réalisée par la directrice a été envoyée en amont aux membres du conseil. Il est évidemment difficile de résumer en quelques pages un rapport qui en fait 178. La directrice propose de diffuser la synthèse aux anciens membres et aux directeurs des autres EFE.

Le président du conseil scientifique émet trois remarques :

- L'existence des allocations de recherche (devenus actuellement contrats doctoraux) et des postes d'ATER a provoqué une rupture avec le secondaire, celui-ci étant considéré désormais comme discriminant ; ce n'était pas le cas avant 1990.
- Pour les membres, l'EFR reste une vraie garantie contre la précarité.
- Dans le cadre de l'ouverture sur les universités françaises, les anciens membres eux-mêmes proposent une diversification des champs d'action de l'EFR.

La directrice fait part de son souhait, rejoint par A. Rouveret, de réaliser à l'avenir un rapport sur le devenir des anciens boursiers.

6. Examen des manuscrits présentés pour publication

Antiquité

- Thibaud Lanfranchi, *Les tribuns de la plèbe et la formation de la République romaine 494-287 av. J.-C*
Le rapporteur propose de rassembler les ajouts à la thèse de doctorat dans un article à part (partie prosopographique).

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication.

- Alexandre Vincent, *Jouer pour la Cité. Une histoire sociale et politique des musiciens professionnels dans l'Occident romain*

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication.

Moyen Âge

- Études réunies par Joël Chandelier, *Frontières des savoirs en Italie à l'époque des premières universités (XIII^e-XV^e siècle)*

Le livre est une vraie mise en commun des 4 articles et non une juxtaposition de 4 discours. C'est un exemple réussi de synthèse d'actes de colloque.

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication.

- Andrea Nicolotti, *Le Saint-Suaire de Besançon, le croisé Othon de la Roche et le manuscrit 826 de la Bibliothèque Municipale de la cité*

Le conseil scientifique émet un avis défavorable à la publication. Cette proposition pourrait éventuellement faire l'objet d'un article.

- Volume collectif dirigé par Sulamith Brodbeck, *L'héritage byzantin en Italie (VIII^e-XII^e siècle) IV. Décor monumental, objets, tradition textuelle*

Le conseil scientifique propose une publication électronique et une impression papier à la demande.

Époques moderne et contemporaine

- Laura Pettinaroli, *La politique russe du Saint-Siège (1905-1939)*

Après avoir observé que l'auteur a réduit le nombre de signes et remanié le texte pendant plusieurs années, le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication.

- Alain Tallon et Gigliola Fragnito, *Hétérodoxies croisées. Catholicismes pluriels entre France et Italie, XVI^e-XVII^e siècles.*

L'examen de ce manuscrit est reporté au prochain conseil scientifique.

7. Mémoires des membres : désignation des rapporteurs

Antiquité

- Thibaud Lanfranchi, *Typologie et modes de publication sous la République* : Jean-Louis Ferrary ;
- Isabelle Mossong, *Foules ou individus ? La fréquentation du suburbium romain par la communauté chrétienne à l'Antiquité tardive* : Jean-Pierre Savigny. Ce mémoire sera remis en décembre, I. Mossong, membre à titre étranger, quittant l'EFR en janvier 2015 ;
- Élixa Nicoud, *Recherche sur les dynamiques de peuplement en Europe au Pléistocène moyen : les industries bifaces d'Italie* : Jean Guilaïne.

Moyen Âge

- Jean-Baptiste Delzant, *Quand les villes italiennes s'approprièrent Troie. Représentations et usages d'un matériau mythique aux derniers siècles du Moyen Âge* : Jean-Yves Tilliette ;
- Sylvie Duval, *La pratique testamentaire à Pise entre 1350 et 1420* : Pierre Toubert ;
- Matthieu Scherman, *L'insertion d'une banque à l'étranger : le cas de l'installation des Salviati à Londres dans les années 1440* : Philippe Contamine.

Époques moderne et contemporaine

- Guillaume Calafat, *Chrétiens et musulmans : un réseau « corse » entre Tunis, Livourne et Marseille (1590-1640)* : Yves-Marie Bercé.

8. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

Les accords et conventions sont portés à la connaissance du conseil scientifique.

9. Questions diverses

Aucune question diverse n'est abordée.

La séance est levée à 12 h 50.